

L3 : Choix des TD pour le droit du cinéma ?

Par **sextus pomponius**, le 14/09/2017 à 18:40

Bonjour,

Je suis en L3 et je dois maintenant choisir un couple de TD, seulement je ne sais pas lequel. Voici les propositions :

1. Procédure pénale / Droit et Libertés Fondamentales
2. Droit du travail / Droit des sociétés
3. Droits et Libertés Fondamentales / Droit de l'Union Européenne
4. Droit administratif / Droit des Ressources Humaines publiques
5. Droit civil / Droit des sociétés
6. Procédure pénale / Droit civil
7. Droit des Ressources Humaines publiques / Droit du travail

Si je suis aussi perplexe devant ce choix de TD, c'est parce que j'ai une envie bien particulière, faire du droit du cinéma. Etant un milieu très spécialisé, on m'a souvent conseiller d'étendre ça à la propriété intellectuelle (que l'on aborde qu'en master 1 apparemment). En attendant, je n'ai aucune idée de ce qui convient le plus. Instinctivement, les matières qui me semblent envisageables sont le droit civil, droit du travail et droit des sociétés. Toutefois, j'avoue que ce trio ne m'emballer pas du tout. Le DLF et le droit européen m'intéressent nettement plus.

Le droit du cinéma est entre le droit privé et public (et ma fac a tendance avec cette L3 a nous forcer de choisir entre privé et public, ce qui n'est pas forcément productif je trouve) et pour le droit du cinéma, la maîtrise de la langue mais aussi le droit international est important à priori, pour les visas d'exploitation, de distributions, etc. De la même manière, le DLF est important quelque soit le cursus envisagé par la suite.

J'ai peur d'être complètement à côté de la plaque, donc si vous avez une opinion, merci à vous. [smile3]

Par **Isidore Beautrelet**, le 15/09/2017 à 07:44

Bonjour

C'est vrai que ce n'est pas évident. Je pense que vous pouvez partir sur le duo DLF et DUE. En effet, comme vous l'avez dit le plus important pour le M2 que vous visez c'est la propriété intellectuelle que vous n'allez suivre qu'en M1.

Par Yn, le **15/09/2017** à **10:32**

Si tu vises la PI, je vois plus un couple droit civil / droit des sociétés. La PI est une matière d'affairiste, et une formation en droit des affaires offre largement plus de débouchés.